



La Défense, le 17 juin 2014

MESSAGE 2014-35

LA RENOVATION DU CONTRAT FORMATEUR

Le Directeur des Ressources et des Compétences de la Police Nationale a organisé le 6 juin 2014 une réunion de présentation du projet du nouveau "contrat formateur".

Le SCPN représentait seul le Corps de Conception et de Direction.

1. Le dispositif actuel :

Il est formalisé par un arrêté du 7 mars 2000 qui prévoit un certain nombre de dispositions dérogatoires au Règlement Général d'Emploi de la Police Nationale, spécifiques aux formateurs de la sous-direction de la formation et du développement des compétences (SDFDC) qui représentent, à ce jour, 929 fonctionnaires de police dont 761 gradés et gardiens, 138 officiers et 30 commissaires :

- le recrutement après une sélection par une commission,
- une obligation d'acquérir les connaissances de formateurs sur plusieurs semaines,
- une ancienneté minimale requise de 7 ans,
- la possibilité d'un retour en service d'origine dans la première année,
- une évaluation pédagogique tous les 3 ans,
- une gestion par une CAP spécifique pour les membres du CEA,
- une bonification de 100 points par année de formation pour les candidatures de mutation sur les postes polyvalents,
- une seconde affectation en formation possible après une interruption de 3 ans.

Par ailleurs, la durée d'affectation en formation est limitée : 5 + 2 ans pour les formateurs généralistes, 7 + 2 ans pour les spécialistes.

Dans la pratique, cette obligation est majoritairement respectée par les formateurs. Cela étant, une part non négligeable (25%) demeure en formation après 10 ans et 30 % ont plus de 8 ans d'ancienneté en formation.

2. La réforme prévue par l'Administration :

2.1. La définition d'une nouvelle durée d'emploi des formateurs.

L'Administration propose désormais une durée de base de 4 ans qui serait renouvelable une fois, pour l'ensemble des formateurs.

2.2. La facilitation du retour en service actif (RSA) par une meilleure employabilité des formateurs auprès des directions opérationnelles.

- **un allongement du stage de ressourcement** dans les directions opérationnelles porté à un mois à partir de la troisième année en privilégiant la direction active vers laquelle le formateur souhaite par la suite s'orienter ;

- **un élargissement des compétences** : les formateurs doivent pouvoir améliorer et développer leurs compétences non seulement dans leurs spécialités mais aussi dans d'autres domaines pour élargir leurs perspectives professionnelles ;

- **un accompagnement tout au long de l'engagement** : des entretiens et des bilans de carrière tout au long de l'engagement en formation ;

- **une attention particulière des bureaux de gestion** à l'égard des formateurs en fin d'engagement.

Le projet d'arrêté sera présenté au prochain Comité Technique Central de la Police Nationale du 24 juin 2014. Il ne concernera que les personnels affectés à la DRCPN, excluant de fait tous ceux de la DCSP (CDSF) et de l'ENSP (Cannes- Ecluse et St-Cyr au Mont d'Or).

Les travaux préparatoires ont été l'occasion d'une critique très virulente de ce projet, dans tous ses aspects, par Alliance.

Le SCPN, tout autant que l'UNSA Police, ont apporté un soutien de principe, tout en attirant l'attention de l'Administration sur les difficultés de mise en pratique d'un retour en service "actif" correspondant aux souhaits des formateurs en fin de contrat.

Un parallèle a été fait avec les commissaires revenant en France à l'issue d'une affectation comme Attachés de Sécurité Intérieure, qui ont parfois obtenu des postes correspondant à leurs attentes, mais la prochaine CAP de mutation de juin 2014 donne encore beaucoup d'exemples de commissaires affectés en formation à qui il est demandé de faire un "tour de piste" avant de revenir en service opérationnel à un niveau digne de leur expérience.

A l'heure où l'Administration semble vouloir initier une véritable politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences, le SCPN a présenté cette occasion du "contrat formateur" comme une opportunité d'en démontrer la réalité.

Emmanuel ROUX
Secrétaire Général



Céline BERTHON
Secrétaire Général adjoint

